



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 04 décembre 2025

Publie le 15/12/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°33 incluse), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°8), M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°47), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°2), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n°23), M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°31), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n°4), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°23), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°13), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n°3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Claudine CAULET

Étaient absents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à Mme Valérie HALLER, M. Kévin BERTAGNOLI à M. Hasni ALEM, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°34), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Laurent CROIZIER à Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°46 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Saïd MECHAI à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°30 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 51 - Aide exceptionnelle en faveur d'Habitat Jeunes Les Oiseaux pour le financement de travaux de confort thermique au 22 Rue Résal à Besançon, siège de l'Association Sportive d'Education Populaire - Cras Chaprais Viotte

Délibération n° 008167

**Aide exceptionnelle en faveur d'Habitat Jeunes Les Oiseaux pour le financement de travaux de confort thermique au 22 Rue Résal à Besançon, siège de l'Association Sportive d'Education Populaire - Cras Chaprais Viotte**

**Rapporteur : Mme Carine MICHEL, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n°4	20/11/2025	Favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention d'investissement de 30 000 € à Habitat Jeunes Les Oiseaux pour le financement de travaux de confort thermique sur le bâtiment situé 22 Rue Résal à Besançon, qui abrite le siège de l'Association sportive d'éducation populaire (ASEP) Chaprais / Cras / Viotte.

Habitat Jeunes Les Oiseaux est propriétaire du bâtiment situé au 22 Rue Résal à Besançon que l'association met à disposition de l'Association sportive d'éducation populaire (ASEP) Chaprais / Cras / Viotte, en contrepartie d'une redevance locative de l'ordre de 60 000 € annuelle.

Habitat Jeunes Les Oiseaux a pour projet d'engager des travaux de confort thermique dans ce bâtiment.

Le coût financier prévisionnel du projet s'élève à 40 140 €. Le budget prévisionnel transmis par Habitat Jeunes Les Oiseaux prévoit notamment des travaux de mise en conformité réglementaire, de remise en état et de calorifugeage des éléments de chauffage, et des travaux d'isolation thermique des combles.

Considérant que ces travaux sont nécessaires et profiteront à la fois au propriétaire et au locataire, soit deux structures associatives bisontines d'animation de la vie sociale, soutenues annuellement par la Ville de Besançon, il est proposé d'accorder une aide exceptionnelle d'investissement d'un montant de 30 000 € à Habitat Jeunes Les Oiseaux.

En cas d'accord, la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne 204.338.20422.00509.47000.

Une convention jointe en annexe définit les détails d'attribution de cette subvention d'investissements à l'association.

*M. Damien HUGUET (1) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- attribue une aide exceptionnelle de 30 000 € à Habitat Jeunes Les Oiseaux pour le financement de travaux de confort thermique au 22 Rue Résal à Besançon, siège de l'ASEP,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec l'association Habitat Jeunes Les Oiseaux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 1

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,

Claudine CAULET  
Adjointe

Pour extrait conforme,  
La Maire,

Anne VIGNOT

**Convention d'attribution  
d'une subvention d'investissement 2025  
à Habitat Jeunes Les Oiseaux  
pour le financement de travaux de confort thermique  
au 22 Rue Résal à Besançon**

**Entre :**

La Ville de Besançon, représentée par sa Maire, Mme Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2025

**Et :**

L'Association Habitat Jeunes Les Oiseaux, représentée par M. Claude KOESLER, Président, et domiciliée Résidence Les Oiseaux, 48 rue des Cras à Besançon

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon apporte à Habitat Jeunes Les Oiseaux, en 2025, une subvention d'investissement pour le financement de travaux de confort thermique au 22 Rue Résal à Besançon qui abrite le siège de l'ASEP.

**Article 2 : Subvention**

**Article 2.1 : Montant**

Le coût prévisionnel du projet s'élevant à 40 140 €, la Ville de Besançon s'engage à verser à l'association une subvention d'investissement d'un montant de 30 000 €.

**Article 2.2 : Modalités de versement**

Le versement de cette subvention interviendra par mandat administratif, au compte ouvert de l'association, selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 80%, soit 24 000 €, à l'entrée en vigueur de la présente convention,
- Le solde de 20%, soit 6 000 €, sur production d'un état récapitulatif des dépenses réalisées visé par le maître d'ouvrage, dans la mesure où le coût prévisionnel du projet est atteint ou le projet terminé. Dans le cas où le montant définitif du projet était inférieur au montant prévisionnel, la subvention de la Ville sera proportionnellement minorée et la différence s'imputera sur le solde.

**Article 2.3 : Modalités de remboursement**

La Collectivité se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la subvention dans les cas suivants :

- utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux objectifs statutaires de l'association,
- non-respect des clauses de la convention et résiliation anticipée de la présente convention,
- non-utilisation de la somme versée,
- dissolution de l'association.

**Article 3 : Engagements de l'association**

L'association s'engage à :

- respecter le programme détaillé et le budget prévisionnel qu'elle a transmis à la Ville de Besançon à l'appui de sa demande de subvention,
- faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités par elle le soutien apporté par la Collectivité,
- souscrire au Contrat d'engagement républicain (CER), annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

## **Article 4 : Contrôle**

L'association s'engage à faciliter le contrôle par la Collectivité, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation du projet soutenu, de l'utilisation de l'aide attribuée et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

L'association fournira notamment :

- un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention dans un délai de 6 mois suivant la fin de des travaux,
- une copie certifiée de ses budgets et comptes de l'exercice écoulé,
- toutes pièces que serait susceptible de demander la Ville de Besançon dans le cadre du contrôle de l'utilisation des fonds versés conformément à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales.

## **Article 5 : Durée**

La présente convention entre en vigueur, après signature, à compter de sa date de transmission au contrôle de légalité et prend fin avec la réalisation du projet.

## **Article 6 : Résiliation**

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave de sa part, la Collectivité pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de 3 semaines suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation dans les conditions précitées implique la restitution de la subvention versée par la Collectivité.

## **Article 7 : Litiges**

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut d'accord, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

*Fait à Besançon en 2 exemplaires, le \_\_\_\_\_*

Pour Habitat Jeunes Les Oiseaux,  
Le Président,

Claude KOESLER

Pour la Ville de Besançon,  
La Maire,

Anne VIGNOT